

# **Compte-rendu de séance du Conseil municipal du mercredi 29 août 2012**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, **mercredi 29 août 2012 à 21h** sous la présidence du Maire.

Présents :

M. JANTEL, Maire.  
Mme SISTERNES, 1<sup>er</sup> Adjoint.  
M. GIRAUD, 2<sup>ème</sup> adjoint  
M. MAZZAGGIO, 4<sup>ème</sup> adjoint

Mme DE HARO  
MM. AUBERTIN, LOPEZ, PEREZ, ROLLAND et ROUSSILLON (à 21h25)

Absents excusés :

Mme BOUCHER  
M. AYLING (Procuration à Mme SISTERNES)

Absent : M. MORENO

Secrétaire de séance : Mme SISTERNES

Rédacteur : Mme SISTERNES

Début de séance : 21h 05

## ***Approbation du précédent compte-rendu***

Après avoir répondu à M. LOPEZ qui demandait la suite qui avait été donné aux démarches à effectuer quant à l'installation illicite des gens du voyage sur le stade, le compte-rendu du précédent Conseil municipal a été approuvé à l'unanimité des présents à ce conseil par vote à main levée.

## ***Ordre du jour***

### **1. Délibérations**

- Délibération unique pour une opération de travaux d'électricité et d'éclairage public (Opération Tourbes- chemin de Laval)

M. le Maire présente au Conseil le plan de financement prévisionnel d' « Hérault Energies » du projet de travaux de renforcement d'électricité (réseaux) et d'éclairage public sur le poste « cimetière » chemin de Laval.

La dépense prévisionnelle globale est de 11.057,76€. Quant à la dépense prévisionnelle de la Commune elle est de l'ordre de 2.412,66€.

Il souligne que tout le programme « réseau » sera pris en compte dans le projet « Cœur de village ».

Pour présenter un dossier de demande de subventions à la prochaine commission (octobre/ novembre), il est nécessaire que le Conseil délibère sur ce plan de financement prévisionnel.

S'i y a accord du Conseil, il précise qu'une convention sera proposée par « Hérault Energies » pour définir les conditions financières, administratives et techniques de réalisation effective de l'opération.

Renseignements pris et explications supplémentaires données, le Conseil accepte ce plan à l'unanimité des Présents à 21h15 et des représentés.

- Modification du P.O.S

Monsieur le Maire rappelle le projet d'agrandissement du Lycée « Bonne Terre » avec la délocalisation du collège « Sainte Marthe » de Pézenas.

Le règlement actuel de la zone NC du P.O.S de la commune stipule une hauteur maximale à respecter de 8,50 m hors tout.

Celle-ci ne permet pas de réaliser le projet dans les conditions de hauteur nécessaires pour la création d'un bâtiment à 3 niveaux.

Il s'avère donc nécessaire de réaliser une modification du P.O.S actuel pour modifier la règle concernant la hauteur des bâtiments construits à l'intérieur de cette zone.

Renseignements pris, le Conseil accepte cette modification par 10 voix « pour » et 1 abstention (Elu absent au début du débat) des présents et représentés.

## **2. Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)**

M. le Maire informe, officiellement en séance publique, les Elus du décès subit de Mme Monique KAREN, architecte urbaniste qui était en charge de la révision générale du P.L.U de la Commune.

Les travaux sont bien avancés mais la procédure doit être terminée dans les meilleurs délais. Pour cela, le temps du recueillement étant passé, il va tout d'abord se rapprocher de personnes habilitées à le renseigner pour récupérer les dossiers et fichiers, ensuite entreprendre les démarches pour choisir un nouveau cabinet d'études.

## **3. Questions diverses.**

### ➤ Intervention de M. le Maire

Tout d'abord, M. le Maire a fait le bilan du 1<sup>er</sup> festival de JAZZ organisé à la mi-août par la Municipalité. Ce bilan est plus que positif étant donné le nombre de manifestations festives du même genre aux alentours : en effet, il y a eu 150 entrées le 1<sup>er</sup> jour et 200 le lendemain, ce qui est satisfaisant pour une « Première ». Les personnes présentes ont été satisfaites de la qualité des prestations originales et variées. L'ambiance était détendue et conviviale.

Ensuite, il a lu ou explicité les courriers suivants reçus en Mairie :

- Document du SCoT du Biterrois (à disposition des élus en Mairie).
- Courrier concernant l'enquête foncière départementale et l'enquête sur la flore et la faune en vue de la mise à « 2 fois 2 voies » de la route départementale Pézenas- Agde.
- Courrier du Conseil régional informant les élus de l'instauration d'une stratégie régionale de dialogue territorial concernant l'aménagement prévisionnel de l'espace et des territoires dans l'esprit du développement durable.
- Courrier de l'association « Centre Hérault » remerciant M. le Maire et son Conseil municipal pour l'accueil bienveillant qui leur a été réservé lors de la présentation de leur projet d'A.T.O sur la Commune.
- Informations sur le schéma départemental (2011- 2015) d'organisation sociale et médico-sociale en direction des personnes adultes handicapées (à disposition des élus en Mairie).
- Courrier du Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (S.M.B.F.H) dont l'objet est la reconquête de la qualité des eaux sur le bassin de la THONGUE basée sur les grandes orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E), (Brochure à disposition des élus).
- Courrier de la Préfecture notifiant le montant définitif des reversements du Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales (F.P.I.C) qui seront effectués en 2012 pour l'ensemble de la Communauté des Communes du Pays de THONGUE (C.C.P.T). La part totale des communes-membres est de 44.140€, dont celle de la Commune de Tourbes, 6.494€.

- Courrier de la Préfecture dont l'objet est la préparation des élections du 31 janvier 2013 à la chambre d'agriculture de l'Hérault et la révision des listes électorales.

Enfin, il informe les élus que le dossier de déclaration de projet du « chemin de Castelnaud » sera présenté

- le jeudi 6 septembre 2012 à la commission du SCoT à BEZIERS,
- le mardi 11 septembre 2012 à la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (C.D.C.E.A) à la DDTM à MONTPELLIER
- et le mardi 18 septembre 2012 au bureau des élus du SCoT à BEZIERS.

➤ M. ROLLAND développe les points suivants :

- Il signale qu'il y a un trou important dangereux sur la chaussée à l'intersection de l'Avenue du Petit train et de la Route de NEZIGNAN.
- Il a remarqué que les roseaux plantés à l'intersection de l'Avenue du Petit train et de la Route de la station d'épuration gênent la visibilité des véhicules au rond-point Il demande qu'ils soient coupés pour pallier ce problème de sécurité.
- Il réitère sa demande de réinstallation des jeux d'enfants sur l'Esplanade, qu'il juge plus sécurisante plutôt qu'au Parc de l'Abbé ANGLADE. M. LOPEZ propose une installation aux deux endroits pour laisser le libre choix aux personnes concernées.
- M. AUBERTIN signale que deux panneaux, rue du Stade aux abords du tennis, ont été déterrés et sont couchés au bord de la chaussée. M. le Maire prend acte.

➤ M. MAZZAGGIO informe le Conseil sur les sujets suivants :

- Concernant le prochain festival de Jazz sur la Commune, il souligne que l'association de musique de M. Serge CASERO, « Domaine Jazz », peut proposer des concerts intéressants et que l'on pourrait rentrer en contact avec elle lors de la mise en forme de la programmation de notre prochain spectacle. Affaire à suivre.
- La médiathèque départementale de « Pierres vives » effectue régulièrement un dépôt de documents divers au Domaine départemental de BAYSSAN à Béziers à disposition du public et peut éventuellement effectuer des dépôts dans les villages.  
Après renseignements donnés et réflexions, M. le Maire propose à M. MAZZAGGIO de se renseigner pour en savoir plus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à **22h30**.